Tableau n° 44

Le Méthacrylate de méthyle

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995 Date de la dernière mise à jour : 15 Août 2007 ; N° JORT : 69/2007

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivante après nouvelle exposition.	7 jours	Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de méthacrylate de méthyle notamment :
Conjonctivite récidivante après nouvelle exposition.	7 jours	. La fabrication de résines acryliques.. La fabrication des matériaux acryliques.
Asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	. La fabrication et l'emploi d'encres, de colles, de peintures à base de méthacrylate de méthyle.
Lésions eczématiformes récidivantes après nouvelle exposition.	15 jours	. La fabrication de prothèses, en particulier en chirurgie orthopédique, dentaire et oculaire.
Manifestations respiratoires chroniques avec altération des épreuves fonctionnelles respiratoires.	1 an	. En histologie osseuse.